



Procès prud'hommes perdu en appel, je vais devoir rembourser

Par **Alexandre Hammel**, le **09/06/2018** à **07:57**

Je viens de perdre le procès en appel au prud'hommes, j'avais gagné en première instance et mon employeur avait fait appel.

Lors de la première instance mon employeur avait été condamné et m'avait versé la somme de 110,000 euros. Il y a déjà plus de 18 mois.

Vivant à l'étranger avec une compagne et une fille à charge j'ai eu beaucoup de frais pour vivre et donc je n'ai plus cette somme.

Mon avocate m'a indiqué que selon toute vraisemblance je vais être obligé de rembourser.

Je n'ai pas cette somme, et je ne possède plus rien en France, et pas de résidence fiscale non plus.

Que dois je faire ? Quels sont les options ?

Je suis désespéré

Merci à tous

Par **P.M.**, le **09/06/2018** à **08:09**

Bonjour,

Votre avocate aurait dû vous prévenir que c'est le risque de devoir rembourser les sommes perçues lors de l'exécution provisoire d'un Jugement de première instance et qu'il vaut mieux conserver les sommes sur un livret d'épargne...

Vous risquez des saisies même à l'étranger et plus particulièrement en Europe et compte tenu de l'importance de la somme, il est vraisemblable que l'employeur fera tout pour la récupérer éventuellement même avec les intérêts de légaux...